



Fédération Nationale des Anciens d'outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de marine

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 25 DÉCEMBRE 1929
Affiliée à la Fédération Maginot Groupement N°200

N°075-2010

Rueil-Malmaison, le 22 avril 2010

Madame la Ministre,

S'associant à l'émotion du monde combattant, les Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine tiennent à manifester leur indignation relative à la photographie primée par la FNAC de Nice montrant un individu « se torchant » avec un drapeau français. Si l'expression n'est pas élégante, que dire du geste ?

C'est pour ces trois couleurs que sont tombés au Champ d'Honneur tant de nos camarades ou que d'autres portent dans leur chair les séquelles d'une blessure qui les aura handicapés à vie.

En raison de vos responsabilités actuelles de Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, mais également de vos fonctions antérieures de Ministre de la Défense, nous vous demandons, de faire sanctionner très sévèrement les auteurs, et, également, ceux qui organisent de tels concours et en publient les résultats. A nos yeux, ces actes constituent une véritable ignominie et ne peuvent être considérés comme résultant d'un mode d'expression banal et encore moins comme des œuvres d'art. Ils sont à classer au même registre que les sifflets qui ponctuent, à certaines occasions, l'exécution de l'Hymne National.

Tout laxisme en ce domaine ne pourrait qu'exacerber la colère des patriotes, au rang desquels se situent les anciens combattants.

Je vous prie, Madame la ministre, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération et de mes hommages respectueux.

Le général de corps d'armée (2S) Pierre LANG
Président de la Fédération

Destinataire :

Madame la Ministre d'Etat,
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
Place de Vendôme
75001 PARIS